

Procès-verbal de l'Assemblée générale 2020

Le vendredi 26 juin 2020, les membres de l'association Ouvrir Les Yeux se sont réunis en ligne en raison des risques sanitaires, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Comité de direction.

L'Assemblée était présidée par Madame Maryse Roger, présidente de l'association. Elle était assistée d'une secrétaire de séance, Madame Florence Bricout, secrétaire de l'association. Environ 40 membres étaient présents. Aucun quorum n'étant nécessaire, l'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 16 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par la Secrétaire de séance :

- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale
- La nouvelle présentation des comptes de l'exercice 2018
- Le rapport moral
- Le rapport financier
- La candidature de Florence Bricout au comité de direction
- La candidature de Valérie Vanderlieb au comité de direction

La Présidente a précisé que les documents financiers ont été adressés aux membres en accompagnement des convocations. Le rapport moral et le rapport financier ont été présentés lors de cette Assemblée. A l'issue du débat entre les membres, la présidente de séance a mis aux voix les sujets suivants, conformément à l'ordre du jour :

- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale
- La nouvelle présentation des comptes de l'exercice 2018
- Le rapport moral
- Le rapport financier
- La candidature de Florence Bricout au comité de direction
- La candidature de Valérie Vanderlieb au comité de direction

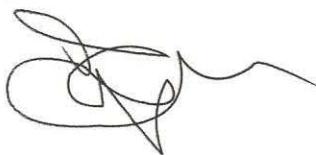
Tous les points de l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité par les membres lors de l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 30.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et la Secrétaire de séance.

A Lens le 29 juin 2020

Le Président de séance
Maryse ROGER



Le Secrétaire de séance
Florence BRICOUT

